

## OUVERTURE DE SUCCESSION

**Votre rendez-vous a été fixé :**

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

Merci de vous munir lors dudit rendez-vous des éléments suivants :

- Acte de décès,
- Testament s'il est en votre possession,
- Donation entre époux le cas échéant,
- Livret de famille du défunt,
- Nom des organismes bancaires dont dépendent le défunt et son conjoint survivant,
- Copie des cartes grises des véhicules,
- Nom et coordonnées des caisses de retraite,
- Carte vitale du défunt,
- Copie de la carte mutuelle en cours,
- Titres de propriété complets en présence d'immeubles,
- En l'absence de conjoint survivant, les factures à régler,
- Pièces d'identité des héritiers,
- Livrets de famille des héritiers,
- Donations consenties pas le défunt (copie des actes notariés ou déclaration de dons manuels).



Concernant les assurances-vie, nous vous recommandons de procéder vous-même aux démarches pour obtenir au plus vite le capital des contrats. Cependant, ceux-ci peuvent avoir une incidence fiscale pour le calcul des droits de succession. Par conséquent, merci de nous tenir informés des démarches fiscales que vous effectuerez.